

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 153-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.568

Déposée le: 01.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.06.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Halte à l'hypocrisie dans l'encouragement aux activités sportives

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération pour ne pas diminuer les montants des subventions Jeunesse + Sport (J+S).
2. En cas d'échec de cette intervention, le canton s'engage à compenser les diminutions de subventions octroyées dans le canton de Berne.

Développement

L'Office fédéral du sport a annoncé le 10 mars dernier une réduction importante des subventions à partir du 1^{er} août 2015. Cette diminution sera en moyenne de 25 pour cent. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport du 1^{er} octobre 2012, le nouveau système de subventionnement représentait une augmentation moyenne de 25 pour cent des montants accordés. Malheureusement, le même parlement avait également précisé que si la demande venait à dépasser le crédit disponible, les subventions allaient être adaptées. En d'autres termes, si le

nombre d'enfants et de jeunes qui font du sport s'accroît, alors l'argent disponible doit être réparti entre un plus grand nombre de personnes. C'est précisément la situation actuelle.

Inciter les jeunes à se mouvoir et à pratiquer une activité sportive est un paradigme qui semble largement partagé et dont la pertinence n'est plus à démontrer. Il paraît dès lors illogique de « punir » les nombreuses associations d'enfants et de jeunesse, ainsi que les écoles qui organisent des camps de sport, puisqu'elles seraient « victimes » de leur succès ! Prévoir l'impact de cette diminution de moyens sur l'organisation ou la suppression de certains camps de sport dans le cadre scolaire est difficile. Par contre, à l'heure où de nombreuses écoles ou communes remettent en cause l'organisation de telles semaines pour des raisons budgétaires, c'est évidemment un signal catastrophique !

Il est important de rappeler que J+S est le plus important programme d'encouragement du sport de la Confédération. En 2014, plus de 800 000 enfants et jeunes de cinq à 20 ans ont participé aux activités sportives proposées dans ce cadre. Le budget annuel de J+S avoisine les 80 millions de francs (source site OFSPO). Il manquerait donc 20 millions pour satisfaire aux besoins actuels.

D'autre part, l'attitude de l'OFSPO est pour le moins surprenante, car il est co-initiant de l'initiative en faveur des sports de neige, initiative qui vise à raviver l'intérêt des enfants et des jeunes pour ces sports. L'arrêté pris par le Conseil fédéral en été 2014 autorise l'OFSPO à verser des subventions plus élevées aux camps de sports de neige, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles...

Il est vrai que les décisions auxquelles je fais référence sont prises par les instances fédérales. Dans ce cadre, je suis convaincu qu'une intervention officielle du gouvernement bernois (pourquoi pas, allié à d'autres exécutifs cantonaux) aura plus d'influence que celle d'un parlementaire fédéral.

En ce qui concerne l'aspect cantonal (= compensation par le canton de la diminution fédérale), cette mesure s'inscrit dans la logique des derniers choix opérés par notre parlement. Pour rappel, le Grand Conseil bernois a choisi de diminuer les heures d'enseignement du sport au gymnase, diminution compensée, selon l'avis majoritaire, par les camps de sports ! Il serait pour le moins incompréhensible qu'on demande l'organisation de camps tout en acceptant la diminution des moyens à disposition.

Motivation de l'urgence :

L'entrée en vigueur de la diminution des tarifs est au 1^{er} août 2015.